

La direction de la santé publique

Affaire suivie par :

Dr Christophe JULIEN / Darasy SAEZ
Médecin-conseil / Gestionnaire adm. et budgétaire
Pôle Prévention et Promotion de la Santé Service
04 72 34 31 54
christophe.julien@ars.sante.fr

Lyon, le 12 avril 2022:

NOTE

**À l'attention des directeurs des CSAPA et des CAARUD
et des présidents des COREVIHs de la région Auvergne Rhône Alpes**

Concernant le dépistage par TROD VHC et VIH réalisé en 2021 par
les structures médico-sociales autorisées en Auvergne Rhône-Alpes.

Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) sont des établissements médico-sociaux accueillant des personnes consommant des substances psychoactives, population particulièrement vulnérable vis-à-vis du virus de l'hépatite C.

Depuis le 1er août 2016 le personnel salarié ou bénévole de ces établissements peut réaliser **un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) du VIH et/ou du VHC**, et depuis le 16 juin 2021 **un TROD détectant le VHB-AgHBs**.

Les CSAPA et les CAARUD doivent déposer auprès de l'ARS une demande d'autorisation complémentaire afin de réaliser cette activité de dépistage en suivant le cahier des charges de l'arrêté du 18 juin 2021¹.

La procédure et le dossier de demande d'autorisation complémentaire sont disponibles sur le site internet de l'ARS [Réaliser des Tests rapides d'orientation diagnostique \(TROD\) du VIH et/ou du VHC | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Au 31 décembre 2021, **28 structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD)** étaient autorisées par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des TROD VIH et VHC. Depuis le 18 juin 2021, 11 de ces 29 structures ont demandé et obtenu une autorisation complémentaire pour la réalisation des TROD VHB. L'Agence Régionale de Santé par courriel du 13 janvier 2021 a encouragé les CSAPA et les CAARUD afin qu'ils demandent une autorisation complémentaire pour la réalisation des TROD VHB.

¹ Arrêté du 16 juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et des infections par les virus de l'hépatite C (VHC) et de l'hépatite B (VHB) en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés.

De nouveaux financements ont été accordés en phase 2 de la campagne budgétaire 2021 pour les accompagner dans cette nouvelle activité (TROD VHB) et pour amplifier le dépistage par TROD VIH et VHC.

1- Bilan d'activité 2021 du dépistage par TROD VHC :

Ce bilan d'activité a été établi à partir du rapport annuel "Activités de dépistage par TROD" que les établissements médico-sociaux transmettent annuellement à l'ARS.

132 personnes dont 49 % de non professionnel de santé participent à l'ensemble de l'activité de dépistage.

645 TROD VHC ont été réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes, dépassant le nombre de TROD VHC réalisés en 2019, avant l'épidémie par la COVID-19 (593 en 2019). Ces TROD ont été réalisés dans 67 % des cas auprès d'hommes. Ils ont été réalisés 4 fois auprès d'une personne trans.

19 % des personnes "trodees" n'ont jamais réalisé de dépistage du VHC au cours de leur vie². 40 % des personnes "trodees" ont eu un dernier dépistage datant de plus de 12 mois³. Et, une personne "trodeée" sur cinq (19 %) a réalisé un dépistage du VHC dans les 12 derniers mois⁴. Dans un contexte de prise de risque continue, et de possibilité de réinfections après guérison, le dépistage du VHC doit être répété auprès des usagers de produits psychoactifs.

472 TROD VHC (73 %) ont été réalisés dans le local du CAARUD ou du CSAPA.

173 TROD (27%) ont été réalisés au cours d'actions menées dans les lieux de vie ou dans des locaux partenaires. Soit une augmentation de 8 points par rapport à 2019, année pendant laquelle 19 % des TROD avaient été réalisés lors d'actions Hors Les Murs (HLM). Seulement 9 (7 CAARUD et 2 CSAPA) des 24 structures, qui ont réalisé des TROD en 2021, ont mené des actions HLM.

Sur les 645 TROD VHC réalisés, 32 ont été positifs. Le taux de TROD VHC positif est de 5 %. Cela montre que les CAARUD et les CSAPA sont des acteurs pertinents pour le dépistage du VHC par TROD. Ce taux de positivité est de 5,3 % chez les hommes et de 4,4 % chez les femmes.

La moitié des personnes ayant eu un TROD VHC positif connaissait déjà leur séropositivité.

43,8%⁵ des TROD VHC positifs ont été confirmés par des tests classiques en laboratoire.
Le pourcentage de personnes ayant eu un TROD positif et une prise en charge dans les 3 mois, est de 31,3 %⁶.

2 Données manquantes csapa CH Moulins Yzeure 03,csapa anpa 63, caarud le mas 69

3 Données manquantes csapa CH Moulins Yzeure 03, caarud le mas 69

4 Données manquantes csapa CH Moulins Yzeure 03, caarud le mas 69

5 Données manquantes csapa anpa 63

6 Données manquantes csapa anpa 63

2- Bilan d'activité 2021 du dépistage par TROD VIH 1 & 2 :

676 TROD VIH ont été réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit un retour à la valeur de 2019 (708 TROD VIH). Ils ont été réalisés à hauteur de 68% auprès d'hommes. Il est à souligner que quatre TRODs ont concerné des personnes trans.

15,5% des personnes "trodées" n'ont jamais réalisé de dépistage du VIH au cours de leur vie⁷ contre 20 % en 2019. 39,5 % des personnes "trodées", ont un dernier dépistage datant de plus de 12 mois⁸. 18,2 % des personnes "trodées" ont réalisé un dépistage dans les 12 derniers mois⁹.

490 TROD (72,5 %) ont été réalisés dans le local de la structure.

Un TROD VIH positif a été trouvé chez un homme qui connaissait déjà sa séropositivité.

3- Conclusions :

L'activité de dépistage par TROD VHC et VIH en 2021 a retrouvé son niveau de 2019, voir, l'a même dépassé pour les TROD VHC.

Le dépistage par TROD VHC des CAARUD et des CSAPA auprès de leur public est pertinent : pratiquement une personne trodée sur cinq n'a jamais réalisé de dépistage du VHC au cours de sa vie, et le taux de TROD VHC positif est de 5 %.

Le personnel de ces structures est un levier important à la réussite à l'élimination de l'hépatite C à l'horizon 2025. Pour cela, il faut que **TOUS** les CSAPA et les CAARUD de la région Auvergne Rhône Alpes se mobilisent pour former leur personnel ¹⁰ aux TRODs, et ainsi proposer des dépistages rapides du VIH, du VHB et du VHC à leur public et déposer un dossier de demande d'autorisation complémentaire.

7 Donnée non disponible csapa CH Moulines Yzeure 03, csapa anpaa 63, caarud le mas 69

8 Données manquantes csapa CH Moulines Yzeure 03, caarud le mas 69

9 Données manquantes csapa CH Moulines Yzeure 03, caarud le mas 69

¹⁰ Annexe IV de l'arrêté du 1er août 2016 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC) en milieu médico-social ou associatif

Liste par département des 29 structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD) autorisées par l'ARS ARA à la date de cette note :

AIN

- CAARUD AIDES Ain, 01000 Bourg en Bresse, autorisation du 21 avril 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 18 février 2022.
- CSAPA SALIBA, 01000 Bourg en Bresse, autorisation du 21 novembre 2018

ALLIER

- CSAPA CH MOULINS YZEURE, 03000 Moulins, autorisation du 15 octobre 2020

ARDECHE

- CAARUD le Sémaphore, 07100 Annonay, autorisation du 05 août 2019, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 04 mars 2022.

CANTAL

- CAARUD APT 15, 15000 Aurillac, autorisation du 27 avril 2018
- CSAPA APT 15, 15000 Aurillac, autorisation du 27 avril 2018

DROME

- CSAPA Tempo Oppélia, 26000 Valence, autorisation du 12 juillet 2019
- CAARUD Tempo Oppélia, 26000 Valence, autorisation du 12 juillet 2019

ISERE

- CAARUD AIDES Isère, 38000 Grenoble, autorisation du 30 mars 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 18 février 2022.
- CSAPA CHU Grenoble Alpes, 38000 Grenoble, autorisation du 29 mars 2019
- CSAPA SITONI, 38300 Bourgoin Jallieu, autorisation du 27 avril 2018

LOIRE

- CSAPA H. LE CORBUSIER, 42100 Saint Etienne, autorisation du 29 novembre 2019

HAUTE LOIRE

- CAARUD LA PLAGE ANPAA 43, 43000 Le Puy-en-Velay, autorisation du 21 novembre 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 17 dec. 2021.

PUY-DE- DOME

- CAARUD AIDES Clermont-Ferrand, 63000 Clermont-Ferrand, autorisation du 30 mars 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 18 février 2022.
- CSAPA ANPAA 63, 63000 Clermont-Ferrand autorisation du 24 juillet 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 17 déc 2021.

RHONE

- CSAPA DU GRIFFON OPPELIA ARIA, 69100 Villeurbanne, autorisation du 05 juillet 2017
- CAARUD RUPTURES OPPELIA ARIA, 69001 Lyon, autorisation du 04 janvier 2019
- CSAPA HOPITAL EDOUARD HERRIOT, 69003 Lyon, autorisation du 30 mars 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 03 mars 2022.
- CAARUD PAUSE DIABOLO LE M.A.S, 69003 Lyon, autorisation du 20 juillet 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 19 janvier 2022.
- CSAPA LYADE Garibaldi, 69330 Lyon, autorisation du 4 janv. 2019
- CSAPA HOPITAL DE LA CROIX ROUSSE, 69004 Lyon, autorisation du 20 oct. 2017, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 03 mars 2022.
- CSAPA LYADE LA FUCHARNIERE, 69370 Saint Didier au Mont d'or, autorisation du 4 janvier 2019
- CSAPA JONATHAN OPPELIA ARIA, 69400 Villefranche sur Saône, autorisation du 5 juillet 2017
-

SAVOIE

- CAARUD LE PELICAN, 73000 Chambéry, autorisation du 8 novembre 2021
- CSAPA LE PELICAN, 73000 Chambéry, autorisation du 8 novembre 2021
- CSAPA LE PELICAN, 73200 Allevard, autorisation du 8 novembre 2021

HAUTE SAVOIE

- CAARUD LE FIL ROUGE APRETO, 74106 Annemasse, autorisation du 15 mai 2018, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 04 mars 2022.
- CSAPA APRETO, 74106 Annemasse, autorisation du 04 avril 2019, autorisation complémentaire pour le TROD VHB le 04 mars 2022.